

# **Le système éducatif au travers de ses grands chiffres**

Au-delà du rôle social fondamental que joue l'école, le poids de l'Éducation nationale, que l'on l'appréhende au travers du nombre d'élèves, du budget que la nation y consacre ou encore du nombre de ses enseignants ou personnels administratif, la place de fait comme la première priorité nationale.

En effet, alors qu'environ un fonctionnaire sur deux est membre de l'Éducation nationale, que 30 % du budget de l'État y est consacré et que la dépense intérieure d'éducation représente 7 % du PIB, l'étude et la compréhension du système éducatif passe d'abord par l'analyse des grands chiffres.

## **15 millions d'élèves**

### **\* Les effectifs du système éducatif français**

En 2012, 15 196 milliers d'élèves<sup>1</sup>, d'apprentis et d'étudiants fréquentent le système éducatif français dans les secteurs public et privé.

Cette population est majoritairement sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale qui est en situation de quasi-monopole sur la formation initiale scolaire des jeunes mais aussi du ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

La population scolaire se répartit selon les critères suivants :

- le degré : *premier degré, second degré* (premier et deuxième cycle, quel que soit le certificateur et le statut du jeune), *enseignement supérieur*;

---

1. Source : RERS 2013, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale.

- le statut du jeune : *jeune en formation par voie scolaire* (inscrit en tant qu'élève dans un établissement) ou *apprenti* (jeune en formation initiale sous contrat de travail) ;
- le certificateur ou l'organisme de formation : établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, établissement relevant du ministère de l'Agriculture, centre de formation d'apprentis, établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, classes préparatoires, sections de techniciens supérieurs, formations supérieures du domaine de la santé. . .).

L'évolution de la population scolaire obéit à plusieurs facteurs qui expliquent les évolutions tendanciennes mais également les variations d'une année sur l'autre. Parmi ces facteurs, l'évolution démographique est évidemment un élément déterminant. Cependant d'autres facteurs peuvent expliquer les évolutions et notamment l'âge d'entrée à l'école et l'âge moyen de sortie : si la scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans depuis 1969, près de 100 % des enfants sont aujourd'hui scolarisés à l'âge de trois ans et, après une diminution importante des taux de scolarisation des enfants de deux ans pendant les années 2000 (le taux de scolarisation des enfants de 2 ans atteint 34,6 % en 2000, il n'est plus que de 15,2 % en 2009-2010), le ministère de l'Éducation nationale a souhaité développer à la rentrée 2013 la scolarisation pour les enfants de deux ans, notamment dans les quartiers défavorisés. Des postes supplémentaires ont été prévus à cet effet. Par ailleurs, alors que l'âge de la scolarité obligatoire est fixé à 16 ans, 90 % d'une génération est encore scolarisée à 17 ans et l'âge moyen de fin d'études tend à augmenter en permanence. Enfin, la fluidité de la scolarité, mesurée par les taux de redoublement, constitue le troisième facteur d'évolution de la population scolaire. Après avoir connu des taux de redoublement importants à tous les niveaux de la scolarité, le ministère de l'Éducation nationale s'est employé à favoriser leur diminution. En effet, alors que de nombreux pays européens ne mettent pas en place des procédures de redoublement, l'intérêt de celui-ci porte à débat en France puisque suivre à nouveau une année le même programme scolaire ne permet pas une amélioration sensible des résultats. C'est pourquoi les taux de redoublement ont été progressivement diminués devant des études montrant leur inefficacité.

Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et apprentis (milliers)  
France métropolitaine + Dom hors Mayotte avant 2011, public + privé

	1980	1990	2000	2005	2010	2011p hors Mayotte	2011p y c. Mayotte
<b>Premier degré (1)</b>	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7
Pré-élémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8
CP – CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8
<b>Second degré agriculture (2)</b>	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6
<b>Centre de formation des apprentis (3)</b>	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,8	443,1
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,7	314,0
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,1	122,1
Pré-apprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	7,1	7,1
Scolarisation dans établissements de la santé	96,2	88,2	81,4	76,3	78,1	79,8	79,8
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 347,5	2 347,8
<b>TOTAL</b>	<b>14 346,9</b>	<b>14 827,5</b>	<b>14 935,4</b>	<b>15 020,1</b>	<b>14 998,7</b>	<b>15 065,7</b>	<b>15 150,6</b>

(1) Données estimées pour le premier degré à partir de 2000.

(2) Hors doubles comptes avec le ministère en charge de l'Éducation nationale.

(3) Données provisoires pour l'année 2011.

Sources : MEN-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

Alors que le nombre de jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur a connu une augmentation de 8 % environ depuis le milieu des années 1990, le nombre d'élèves des premier et second degrés a diminué, même si, suite au « baby-boom » de l'an 2000, les effectifs remontent dans les écoles pré-élémentaires et élémentaires depuis 2005 et dans le second degré depuis 2011.

#### • L'évolution des effectifs du premier degré

L'école primaire scolarise en France 6 718,9 milliers d'élèves en 2012. Cette population scolaire se répartit entre 2 557 milliers pour l'école maternelle et 4 115,7 milliers pour l'école primaire. Le solde correspond à la population scolarisée dans les établissements scolaires de l'ASH.

Bien que les effectifs du pré-élémentaire aient été multipliés par deux entre 1960 et 1985, le nombre d'élèves de l'enseignement primaire a diminué jusqu'au milieu des années 2000. Les effectifs de l'école élémentaire, quant à eux, ont connu une baisse de 18 % entre 1960 et 1985, due à la fois à la baisse démographique des générations « creuses » qui ont succédé au baby-boom de l'après-guerre ainsi qu'à la plus grande fluidité des parcours à l'école primaire, liée à la baisse continue des redoublements. À partir du milieu des années 80, les effectifs du CP au CM2 ont connu une baisse ralentie, avant une reprise qui s'explique par la poussée démographique des années 2000.

#### \* 53 000 écoles

En 2012, les élèves français sont scolarisés dans 52 900 écoles dont 10 % seulement sont privées. Le nombre d'écoles diminue progressivement, notamment dans le secteur public et principalement en ce qui concerne les écoles maternelles. Cette tendance correspond à un mouvement progressif de concentration des écoles et d'augmentation de leur taille qui se caractérise par les fermetures d'écoles dans des zones rurales mais également par leur regroupement en zone urbaine.

Le nombre très inférieur d'écoles privées est contrebalancé par leur taille qui est plus importante en moyenne et qui se caractérise par un nombre important d'écoles primaires regroupant à la fois les niveaux pré-élémentaires et élémentaires. En effet, alors que dans le public 22,5 % des écoles sont composées d'une ou deux classes, ce n'est le cas que pour 12,5 % des écoles privées, pour lesquelles on compte plus de la moitié d'écoles avec 6 classes et plus.

En 2012, les 282 880 classes du premier degré comptent en moyenne 23,8 élèves. Les classes d'enseignement pré-élémentaire sont plus chargées que les classes de l'enseignement élémentaire (25,9 contre 22,9) et les classes de l'enseignement privé scolarisent en moyenne davantage d'élève que les classes du public (24,3 contre 23,7).

Ces chiffres sont inférieurs aux niveaux de 1980, notamment en école maternelle, où l'on comptait 30,1 élèves par classe, et les niveaux atteints pour l'ensemble du premier degré en 2012 équivalent les niveaux de 2007.

## \* 11 385 établissements de l'enseignement secondaire

Dans l'enseignement secondaire on compte, en 2013, 11 385 établissements dont 7 882 publics et 3 503 privés. Contrairement au premier degré, ce chiffre est relativement stable depuis une dizaine d'années. En 2012, l'enseignement du second degré est composé de 7 051 collèges, 2 652 lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 1 602 lycées professionnels. Dans le public, il y a 3 fois plus de collèges que de lycées d'enseignement général et technologique alors que dans le privé la part de chaque type d'établissement est plus équilibrée.

Depuis le début des années 2000, le nombre moyen d'élèves par classe en collège a augmenté d'environ une unité pour atteindre 24,5 en 2012 et le nombre moyen d'élèves par classe en LEGT, bien qu'il ait progressé récemment de 0,4 pour atteindre 26,9 est inférieur à son niveau de 1995 (27,6). En revanche, le nombre d'élèves par classe en lycées professionnel est en diminution constante depuis le milieu des années 1990. De plus, son niveau moyen, de 18,6 élèves par classe, cache des disparités importantes entre les classes de CAP (14,2 élèves par classe) ou de baccalauréat professionnel (20,6).

## 7 % du PIB pour l'éducation

### \* Une dépense intérieure d'éducation de 140 milliards d'euros

La dépense intérieure d'éducation (DIE) représente 139,4 milliards d'euros en 2012, ce qui équivaut à un peu plus de 2 000 euros par habitant et à un coût moyen par élève et étudiant de 8 330 euros. La dépense intérieure moyenne par élève a augmenté de plus 80 % (en monnaie constante) depuis 1980. Cependant, rapportée au produit intérieur brut (PIB), la DIE 2012 n'est supérieure que de 0,5 point à celle de 1980 (6,9 % contre 6,4 %). En effet, après avoir connu une progression importante jusqu'au début des années 2000, le poids de la dépense intérieure d'éducation dans le PIB a légèrement décru.

La DIE par élève s'établit à 6 010 euros pour le premier degré, 9 620 pour le second degré et 11 739 pour l'enseignement supérieur. Cependant, des différences importantes existent. Ainsi, alors que la dépense intérieure par collégien est de 8 370 euros, elle est de 11 840 euros pour un lycéen professionnel. Dans l'enseignement supérieur, la dépense intérieure moyenne pour un étudiant en classe préparatoire aux grandes écoles est 1,4 fois plus importante (15 080 euros) que celle d'un étudiant à l'université (10 770 euros).

Entre 1980 et 2012 alors que la dépense moyenne par élève a doublé dans le premier degré, compte tenu de la baisse des effectifs et de la revalorisation des statuts du corps enseignant à l'occasion de la généralisation progressive du statut de professeur des écoles, la dépense pour le second degré et l'enseignement supérieur n'a augmenté que de 50 % environ.

### • La dépense intérieure d'éducation

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous les niveaux, activités visant à organiser le système éducatif, activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (restauration et hébergement, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Source : *L'état de l'école*, n° 22, octobre 2012, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, p. 14

L'État supporte la charge la plus importante de la dépense intérieure d'éducation (58,5 %). Cette part a diminué fortement depuis 1980, c'est-à-dire depuis la mise en œuvre des premières phases de décentralisation (voir chapitre 3). En revanche, la part financée par les collectivités territoriales a augmenté régulièrement. Elle représente aujourd'hui 1/4 de la dépense intérieure totale d'éducation. La part assumée par les ménages diminue alors que la part qu'y consacrent les entreprises augmente.

Cette réalité couvre une grande diversité selon le niveau. En effet, alors que pour le second degré la part de la dépense assurée par les collectivités territoriales représente 22 % de la dépense totale, celle-ci atteint un niveau de près de 39 % dans le premier degré compte tenu de l'ensemble des dépenses assurées par les municipalités dans les 50 000 écoles. En revanche, les collectivités ne représentent que 10 % de la dépense totale dans l'enseignement supérieur alors que 70 % de la charge revient à l'État.

### \* Le budget du ministère de l'Éducation nationale

Pour l'année 2013, le budget du ministère de l'Éducation nationale représente en loi de finance initiale 62,7 milliards d'euros ce qui représente une progression de 2,9 % par rapport à 2012<sup>1</sup>. Le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche représente 22,95 milliards d'euros, soit une progression de 2,2 %<sup>2</sup>.

Au total, c'est 30 % environ du budget de l'État, et 4,5 % du PIB, qui est consacré aux missions « enseignement scolaire » et « recherche et enseignement supérieur ».

### • Le budget du premier degré public : le programme 140

Le budget du ministère de l'Éducation nationale est réparti entre quatre « programmes » différents. Le programme 140 « enseignement scolaire public du premier degré », 141 « enseignement scolaire public du second degré », 230 « vie de l'élève », 239 « enseignement privé du premier et du second degré » et 241 « soutien de la politique de l'Éducation nationale ».

1 <http://www.education.gouv.fr/cid61638/projet-de-loi-de-finances-2013.html>

2 <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid61635/budget-2013-2-2-pour-l-enseignement-superieur-et-la-recherche.html>

Le programme 140, dans le cadre de la loi de finance initiale pour l'année 2013, s'élève à 18,9 milliards d'euros et 99,8 % de ce montant correspond à des dépenses de personnel. Le « plafond d'emplois », c'est-à-dire le nombre maximum d'emplois en « équivalent temps plein » autorisé par la loi de finance, s'élève à 318 510.

## 1 million de salariés dans l'Éducation nationale

Les personnels de l'Éducation nationale se décomposent en deux catégories principales. Les enseignants représentent, de loin, le plus gros des effectifs, puisqu'ils représentent 80 % des effectifs. Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement et de surveillance représentent les 20 % restants. Ainsi, les personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur) sont au nombre de 1 042 642 en 2012.

Les enseignants représentent un nombre de 841 667 dont 136 316 (16,2 %) dans les établissements privés sous contrat. Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement et de surveillance étaient au nombre de 193 900 en 2012.

Entre 2005 et 2012, le nombre d'enseignants a diminué de 2 % environ alors que le nombre de personnels administratifs, techniques, d'encadrement et de surveillance augmentait de 2,6 %.

La particularité des effectifs de l'Éducation nationale tient à la part très majoritaire des personnels féminins (2/3 des effectifs).

### • Les enseignants du premier degré

Au nombre de 323 400, le nombre d'enseignants du premier degré a connu un léger infléchissement entre les rentrées scolaires 2011 et 2012.

Auparavant trois périodes peuvent être distinguées. La première correspond à une forte progression des effectifs d'enseignants jusqu'en 1980. La seconde se caractérise par une stagnation du nombre d'enseignants les deux décennies suivantes. Enfin, dans les années 2000, les effectifs ont crû à nouveau de 5 % sous la pression de la nouvelle poussée démographique.

Une des caractéristiques notables de la population des enseignants du premier degré tient à la très forte féminisation. En effet, plus de 8 enseignants sur 10 sont des femmes et cette proportion tend à croître ces dernières années.

Après plusieurs années de baisse importante des effectifs, dans le cadre de la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, la loi de finance de l'année 2013 prévoit 8 781 créations nettes « d'équivalents temps plein », dont 500 non enseignants. Ces créations nettes, auxquelles s'ajoutent les remplacements des départs à la retraite et la réintégration des emplois de personnels enseignants stagiaires, porte à 44 000 le nombre de postes offerts aux concours. Devant ce niveau sans précédent, le ministère de l'Éducation nationale a prévu un recrutement en deux sessions.

## **L'organisation générale du système éducatif**

Traditionnellement on présente l'organisation du système éducatif par degrés. Le premier degré correspond à l'école primaire composée de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Le second degré est organisé en deux cycles : le premier cycle correspond aux quatre années du collège et le second cycle aux trois catégories de lycées : les lycées d'enseignement général, les lycées technologiques ou professionnels. L'enseignement supérieur, souvent qualifié de « *tertiary education* » dans le vocabulaire anglo-saxon, commence après l'obtention du baccalauréat, premier grade de l'enseignement supérieur.

Pourtant, héritée des évolutions de la période 1960-1990, l'organisation actuelle du système éducatif se structure peu à peu autour de trois nouveaux ensembles. Tout d'abord, l'enseignement primaire et le collège forment « l'école du socle commun ». Ensuite, le besoin croissant de qualifications a eu pour effet de créer un continuum entre le lycée et les 3 premières années de l'enseignement supérieur (on parle de « bac+3/bac-3). Enfin, les études au-delà de la licence représentent un troisième ensemble homogène qui tend à se développer fortement et qui s'est profondément restructuré sur le modèle européen.

### **L'école du socle commun**

#### **\* Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

La période de la scolarité obligatoire, qui s'étend de 6 à 16 ans, est marquée à la fois par une très grande homogénéité des cursus pour tous les élèves et par le fait que, par définition, elle regroupe 100 % d'une génération. C'est pourquoi l'inscription dans le Code de l'éducation en 2005, à l'occasion de la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école, du socle commun de connaissances et